

Ses missions

A l'orée de la saison, et pendant toute la saison, définir en application de la politique sportive générale du club, le plan annuel d'entraînement et le réviser périodiquement, en lien avec le Directeur Technique ou Sportif du club, s'il en existe un, ou, a minima, avec les autres éducateurs du club.

Tout au long de la saison :

- * Préparer ses joueurs physiquement, techniquement, tactiquement et mentalement, par des séances d'entraînement adaptées, dans le cadre d'une planification annuelle.
- * Choisir les formes de travail, les varier, les faire évoluer, les animer et les corriger...
- * Convoquer les joueurs pour le match ou le plateau à venir.
- * S'assurer de la préparation et de la réalisation de la logistique (équipement, matériel, transport...) en vue de la (des) rencontre(s).

Avant le match :

- * Saluer les arbitres et dirigeants et son homologue du club adverse.
- * Respecter le « timing d'avant-match ».
- * S'assurer de la mise en place de la logistique d'avant-match, en lien avec le(s) dirigeant(s) de l'équipe (licences, feuille de match, n° de maillots, pharmacie,...)
- * Mettre dans les meilleures dispositions techniques, tactiques, physiques et mentales les joueurs (composition de l'équipe, causerie, échauffement ...)
- * Faire appliquer le protocole de courtoisie avant le début du match.

LA PASSION DU FOOTBALL VRAI

Pendant le match :

- * Observer le jeu de l'équipe et l'animer en valorisant et encourageant les joueurs.
- * Gérer le remplacement des joueurs (50% minimum de temps de jeu par joueur chez les jeunes).
- * Avoir un comportement exemplaire sur le banc de touche (maîtriser ses émotions).
- * Entretenir une relation courtoise avec les arbitres du match.
- * Avoir une intervention choisie et motivante auprès des joueurs à la mi-temps après le retour au calme.

Après le match :

- * Saluer les arbitres et dirigeants et son homologue Éducateur du club adverse.
- * Avoir une attitude, digne et exemplaire, quel que soit le résultat du match.
- * Faire revenir les joueurs aux vestiaires dans le calme.
- * Prendre, éventuellement, la parole auprès des joueurs, de manière adaptée.
- * Donner rendez-vous aux joueurs pour les prochaines échéances.
- * S'assurer de la réalisation de la logistique d'après match en lien avec le(s) dirigeant(s) de l'équipe (licences, feuille de match, n° de maillots, pharmacie,...)
- * Participer à toute manifestation conviviale d'après-match (verre de l'amitié, goûter pour les jeunes, ...) ou contribuer à son organisation.

En résumé

L'Éducateur de football a un rôle essentiel dans l'encadrement du football. Il doit :

- Respecter tous les acteurs du football.
- Être exemplaire en toutes circonstances.
- Chercher à se perfectionner en permanence.
- Transmettre sa connaissance du football aux joueurs, les éduquer et les encadrer, dans le respect des normes du football et sociales.
- Contribuer à la formation des jeunes Éducateurs qui souhaitent s'investir dans la fonction (tutorat).



L'Éducateur de Football

Son rôle

Titulaire d'un diplôme d'État ou Fédéral d'Éducateur de Football, il a une mission technique d'éducation, de formation et d'encadrement, fondamentale dans le club auprès des joueurs et, notamment, auprès des plus jeunes.

Il doit, en toutes circonstances, être un modèle de comportement et donner, avec les joueurs dont il assume l'encadrement, la meilleure image de son club.

Il peut, selon son niveau de formation et son expérience, conseiller le Président et les dirigeants sur les aspects techniques de la politique sportive du club.

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

41 avenue des 3 peuples

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 21

Messagerie : administration@dyf78.fff.fr

Site Internet : <http://dyf78.fff.fr/>

SA FONCTION

Ses obligations

En tant que titulaire d'un diplôme d'État ou Fédéral d'Éducateur de Football*, il se doit de :

- Suivre des journées de recyclage.
- Compléter sa formation tout au long de sa carrière (la formation est un passage obligé pour progresser).
- Posséder une licence technique d'Éducateur de Football (Éducateur fédéral, Moniteur, Entraîneur...)
- Connaître et respecter les Règlements du Football, le statut des Éducateurs et le Règlement Intérieur du club lorsqu'il existe.

1. Le titre d'« Éducateur Sportif » est un titre protégé par la loi (Code du Sport, Code de l'Éducation, Code Pénal). Seuls peuvent s'en prévaloir, dans le football, ceux qui en ont le diplôme qu'il soit d'État ou Fédéral.

** 2. Le District des Yvelines de Football incite toute personne encadrant ou accompagnant, de fait, sur le terrain, des équipes, mais ne possédant pas de diplôme d'Éducateur, de suivre les formations dispensées par le D.Y.F., afin d'acquérir les connaissances nécessaires pour obtenir celui-ci (ou ceux-ci).*

Ses responsabilités

- Être exemplaire dans tous les domaines. (ponctualité, tenue, sérieux, parole, ...)
- Savoir écouter, être entendu et tolérant.
- Accueillir les joueurs.
- Assurer l'enseignement du football auprès des joueurs et des équipes qui lui sont confiés en respectant les préconisations de la F.F.F.
- Inculquer les valeurs du football et l'esprit sportif à ses joueurs.
- Apprendre et faire respecter les lois du jeu et les bons usages à ses joueurs.
- Conseiller et contribuer à la formation de ses collègues Éducateurs moins expérimentés.



D'une manière générale

L'Éducateur de Football (selon son niveau d'expertise) :

- S'implique dans la politique technique du club et l'applique, une fois définie :
 - * *Objectifs et programmes techniques d'entraînement.*
 - * *Coordination technique des équipes.*
 - * *Animation en liaison avec les autres éducateurs du club.*
- Possède les connaissances administratives indispensables :
 - * *Règlements de la compétition*
 - * *Qualification des joueurs*
 - * *Démissions, Mutations*
- Demeure en relation permanente avec le Président et les dirigeants du club
- Valorise son action et communique à l'intérieur et l'extérieur du club.
- Est un expert technicien et pédagogue (ou tend à le devenir...) :
 - * *Il maîtrise les techniques d'entraînement et les pédagogies associées.*
- Assure la progression technique de ses joueurs et les pousse au dépassement de soi.
- Peut, en certaines occasions, intervenir sur le plan social auprès de certains joueurs et de leur famille.
- Est un acteur indispensable de la cohésion sociale.
- Contribue à l'éducation à la citoyenneté des joueurs et à la construction de leur personnalité.
- Applique et contribue à faire connaître et respecter la Charte Présidents/Arbitres/Dirigeants/Éducateurs du D.Y.F..